



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 86660

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la mise en place des dispositifs issue de la loi sur le handicap, adoptée en février 2005. De nombreux parents d'enfants handicapés et d'associations s'interrogent quant aux conditions dans lesquelles le département sera désormais le principal responsable de la prise en charge des actions en liens avec le handicap, notamment pour les jeunes enfants et écoliers. Aussi, face à cette situation, il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les modalités de ce transfert, tant financier que matériel, au regard des dispositifs issus de la loi de février 2005 et les mesures prises à leur sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86660

Rubrique : État

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1775